



REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2007

Présents : ARZOINE D, BELMONTE F, BOTTACHIARI R, CAZAUX A, CHARLES A, COUZINET V, DELALANDE J, DELEMOTTE A, DELEMOTTE C, GOUIRAND JP, LEDROUMAGUET A, LEMORT C, MALAUSSE P, MATHIEU G, MEDINA G., MICELI R, QUINTANILLA M, RAVAUD A, REGNIER P, ROBERT A.

Excusés : MACCIO S.

Invité : SILMAN D.

Ouverture de la réunion à 18h45 - Président de séance : ARZOINE D.

Secrétaire : GOUIRAND JP.

ORDRE DU JOUR :

1/ Rapport de la Commission des litiges.

2 / Election des Membres du Bureau et des responsables de Commissions.

3/ Educateurs Ecole de Tennis : Etude d'une réduction de cotisation.

1/ Commission des litiges.

Il a été porté à la connaissance de cette Commission que Monsieur CRESPEL Gérard, élu au Comité de Direction à l'Assemblée Générale du 20 octobre dernier ne satisfaisait pas aux conditions requises pour être élu.

Le Président ARZOINE David prend la parole, et nous confirme que Monsieur CRESPEL Gérard, a, pour des raisons de santé, différé le paiement de sa cotisation annuelle, et que ceci constitue en effet une cause de non éligibilité.

Le Président de la Commission des litiges, REGNIER Philippe, nous expose les décisions prises par la Commission, et qui sont les suivantes :

- La nomination de Monsieur CRESPEL Gérard est annulée.
- Madame LEMORT Christine candidate non retenue pour cause de surnombre, lors de l'Assemblée Générale, remplace Monsieur CRESPEL Gérard au Comité de Direction à compter du 20 octobre 2007 date de l'Assemblée Générale.

Le Président ARZOINE David confirme que cette décision a été prise avec son accord.

2/ Educateurs de l'Ecole de Tennis

Il est proposé d'étudier une réduction de la cotisation annuelle pour les éducateurs de l'Ecole de Tennis.

Régnier ph : Dans tous les autres Clubs les éducateurs ont des tarifs préférentiels. D'autre part l'Ecole de Tennis fait partie intégrante du Club, et il faut récompenser ce bénévolat.

Mathieu g : Pourquoi ne pas faire alors un tarif spécial pour les bénévoles du Comité de Direction, qui s'investissent également, on est bénévole ou on ne l'est pas.

Régnier ph : Les jeunes ont besoin d'un coup de main, quant à jacqueline Delalande, son dévouement est tel pour l'Ecole de Tennis, qu'elle le mérite largement.

Gouirand jp : Cependant, les éducateurs sont défrayés par daniel Silman de 9 euros environ par heure de leçon.

Ravaud A : Pas pour les plus jeunes, qui reçoivent des compensations sous forme d'entraînement ou de don de matériel de tennis.

Régnier ph : En ce qui concerne les relations entre éducateurs et Daniel Silman, il faut poser la question directement à Daniel Silman.

Régnier ph : Je propose une réduction de moitié sur le montant de la cotisation, en tenant compte de la catégorie dans laquelle se situe chaque éducateur.

Pour le vote : Pouvoir est donné par Maccio S à Régnier Ph.

Pouvoir est donné par Delemotte Ch, en quittant la séance, à Lemort C.

Le Président de séance : La proposition de Régnier Ph est mise au vote. Elle concerne : Aubert Loïc, Cals sylvain, Delalande jacqueline, Humbert henry, Saint-Rémy alexandre.

Résultat du vote : Contre : 4 Abstentions : 5 Non exprimés : 3 Pour : 7

3/Election des membres du Bureau.

Le Président ARZOINE David propose de procéder à l'élection des membres du Bureau, et de remettre faute de temps l'élection des membres des Commissions à la prochaine réunion.

Il précise qu'il est prêt à se retirer si un candidat se présente.

Aucun candidat ne s'étant présenté, ARZOINE David maintien sa candidature, en informant les membres du Comité de Direction, qu'il assurera la présidence encore une année, à la seule condition qu'un bon esprit soit la base des relations entre les membres du Comité, et que dans le cas contraire, il présentera sa démission en cours de mandat.

Vote pour le maintien du Président ARZOINE David dans ses fonctions :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité.

ARZOINE David est maintenu dans ses fonctions de Président.

Le Vice Président BOTTACHIARI Raymond se maintient dans ses fonctions.
Il est demandé si d'autres candidats se présentent.
Aucun candidat ne s'étant présenté, il est procédé au vote.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité
BOTTACHIARI Raymond est maintenu dans ses fonctions de Vice Président.

Le Secrétaire Général GOUIRAND Jean-Pierre, ne se maintient pas dans ses fonctions.
Il est demandé si d'autres candidats se présentent.
DELEMOTTE Alain, propose sa candidature. Il est alors procédé au vote.
Contre : 0 Abstention : 1 Pour : unanimité moins 1 voix.
DELEMOTTE Alain est élu Secrétaire Général.

Le Trésorier Général MATHIEU Gilbert, ne se maintient pas dans ses fonctions.
Il est demandé si d'autres candidats se présentent
QUINTANILLA Marc propose sa candidature. Il est alors procédé au vote.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité
QUINTANILLA Marc est élu Trésorier Général.

Le Secrétaire Adjoint CHARLES André, se maintient dans ses fonctions.
Il est demandé si d'autres candidats se présentent
Aucun candidat ne s'étant présenté, il est procédé au vote.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité
CHARLES André est maintenu dans ses fonctions de Secrétaire Adjoint.

Le Trésorier Adjoint MALAUSSE Pierre se maintient dans ses fonctions.
Il est demandé si d'autres candidats se présentent
COUZINET Virginia propose sa candidature. Il est alors procédé au vote pour départager les candidats.
Résultat du vote : Abstentions : 4 MALAUSSE P : 6 COUZINET V : 9
COUZINET Virginia est élue Trésorière Adjointe.

4/ Divers

Le président de séance rappelle que Childéric suit cette année le cours de BE, et qu'il devra quitter le Comité de Direction. Il le félicite pour son nouveau classement.
Il rappelle que l'élection des membres des Commission se fera lors de la prochaine réunion.

Médina guy, fait le bilan des rencontres interclubs, et souligne l'arrivée en ½ finale des 2 équipes 55 +.

Le Président lève la séance à 19h50.

La prochaine réunion est prévue le lundi 3 Décembre à 18h30 au club house.

Le Président de séance
ARZOINE D

Le Secrétaire
GOUIRAND JP